

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mai 2023, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Christophe BARTOLI, Mathieu CESARI, Paul GIUDICELLI, Jérôme POLVERINI, Paul QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Jean-Vincent TOMASI
Présents : 08	
Votants : 12	
	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Jean-Pierre ANTONETTI, Zelia BERQUEZ-QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Caroline CUCCHI, Christophe MANICCIA, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### Objet : Financement de la piste de Morandino

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La volonté de l'équipe municipale est d'effectuer la viabilisation de la piste en terre de Morandino par un revêtement en béton.

Ce projet a notamment pour but d'améliorer le cadre de vie des administrés et la circulation dans le village.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune a souhaité déposer une demande d'aide financière auprès de l'État au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant :

	Montant HT	TVA 10 %	Montant TVA	Montant TTC
Estimation	80000 €	10 %	8000 €	88000 €

Sources de financement	Taux	Financement attendu
Fonds propres	20 %	16 000 €
Emprunts	0 %	0 €
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>16 000€ €</b>
État-DETR	40%	32 000 €
Collectivité de Corse	40%	32 000 €
<b>Sous-total subventions sollicitées</b>		<b>64 000€</b>

Où le rapport ci-dessus et après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

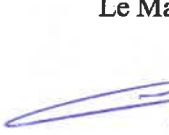

## DECIDE

Article 1 : d'entériner la demande de subvention déposée au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour un montant de 32 000€

Article 2 : de préciser par la présente à la collectivité de Corse le montant de la subvention de 32 000€ au titre de la dotation quinquennale

Article 3 : de préciser que la commune a inscrit au budget prévisionnel sur ces fonds propres une dépense d'investissement de 16 000€

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>02/06/2023</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 26 mai 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 02/06/ 2023</p> <p style="text-align: right;">Le Maire,</p> <div style="text-align: center;">   </div> <p style="text-align: center;">Charles-Henri BIANCONI</p>
---	--